

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE FLûTE PICCOLO AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

1- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 1^{er} septembre 2019 :

Poste de 11 heures hebdomadaires réparties comme suit :

- 1 poste de 4 heures d'enseignement hebdomadaires de professeur (33,33%) ;
 - + 1 poste de 7 heures d'enseignement hebdomadaires de professeur associé (58,33%)
- cf. en annexe les parcours d'études de la discipline au titre de l'année 2018-2019.

2- Conditions de rémunération du poste à pourvoir :

Poste de 11 heures hebdomadaires réparties comme suit :

- poste de 4 h: traitement de base calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeurs du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) (11 602,60 € bruts annuels) auquel il convient d'ajouter l'indemnité de résidence, et le cas échéant, le supplément familial de traitement.
- poste de 7 h: traitement de base calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeurs associés du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) (14 465,76 € bruts annuels) auquel il convient d'ajouter l'indemnité de résidence, et le cas échéant, le supplément familial de traitement.

3- Conditions pour concourir :

Peuvent poser leur candidature les personnes titulaires de titres ou diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par les institutions musicales ou universitaires françaises ou étrangères habilitées et/ou justifiant d'une activité d'enseignement d'au moins trois années et d'une carrière nationale ou internationale exceptionnelle.

4- Missions et activités principales des postes à pourvoir :

Délivrer un enseignement de la discipline en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement, assurer le suivi des travaux des élèves, assurer une veille artistique de la discipline, participer à la bonne marche des cursus d'études, contribuer à l'évaluation et à l'orientation des élèves, mettre en œuvre le projet pédagogique de l'établissement.

- Liaison hiérarchique : le directeur du conservatoire, sous-couvert du chef de département.
- Liaison fonctionnelle : le chef de département, les autres professeurs du département, le directeur des études musicales et de la recherche, le directeur des études chorégraphiques, les chefs des autres départements, les autres professeurs du CNSMDP, les chargés de scolarités et l'ensemble des services du conservatoire (administration, régie des salles, régie d'orchestre ...)

5- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis pour les postes à pourvoir :

Connaissances :

- Méthodes et techniques pédagogiques ;
- Culture générale des disciplines et pratiques enseignées ;
- Techniques utilisées dans la discipline.

Savoir-faire :

Concevoir et proposer une technique d'enseignement dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre ;
Travailler avec d'autres disciplines ;
Faire preuve de veille et d'anticipation ;
Gérer les relations avec les élèves.

Savoir-être /Compétences comportementales :

Sens de l'innovation/ créativité ;
Sens de la pédagogie ;
Capacités d'adaptation ;
Sens de l'organisation ;
sens des responsabilités.

6- Modalités de candidatures :

Les candidatures : lettre de candidature et curriculum vitae dactylographiés sur une seule page chacun et pièces justificatives le cas échéant, doivent être envoyées uniquement par courrier postal, au plus tard le 12 janvier 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Adresse d'envoi des candidatures :

Monsieur le Directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris,
Service des ressources humaines et du dialogue social, Bureau des personnels enseignants,
209, avenue Jean Jaurès, 75 019 Paris.

7- Une présélection des dossiers :

Un jury constitué d'experts du ministère de la culture, du Conservatoire et de personnalités extérieures qualifiées est chargé de présélectionner les dossiers des candidats qui seront admis pour l'épreuve d'admission. Chaque candidat recevra une réponse écrite à sa candidature. Les candidats retenus par le jury seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

8- L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission se déroule devant le jury en deux étapes :

1 – la délivrance d'un cours à des élèves en présence d'un accompagnateur : chaque candidat devra délivrer un cours de 30 minutes maximum à un groupe d'élèves en 1er cycle, 2ème cycle ou 3ème cycle au CNSMDP en présence d'un accompagnateur.

2 – un entretien de 10 à 20 minutes maximum

9- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est engagé dans une démarche de labellisation « égalité » et « diversité » dispensée par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://www.allodiscrim.fr/>